

SESSION DE FORMATION

TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA FORMATION :
MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT DE LA FORMATION

1 jour

Maîtriser la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

lundi 18

avril

vendredi 7

octobre

2016

OBJECTIFS

Savoir utiliser le site dématérialisé www.moncompteformation.gouv.fr de la Caisse des dépôts

S'approprier les spécificités du compte personnel de formation.

Connaître les conditions de mise en œuvre et de financement du compte personnel de formation.

Repérer l'offre de formation qualifiante accessible dans le cadre du CPF.

PUBLIC

RRH, DRH, responsables formation, chargé(e)s de formation, assistantes de formation, organismes de formation, Opca, Opacif, conseillers formation, Conseils dans les structures d'information et d'orientation pour les jeunes, demandeurs d'emploi et salariés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accès à son propre compte personnel de formation.

Consultation de documents se rapportant au CPF (Copanef, DGEFP...).

Mise en situation par montage de dossiers CPF selon le statut du titulaire du compte.

ANIMATION

Pierre-François Tallet, chargé d'études à la direction Juridique de Centre Info.

PROGRAMME

Présentation du site www.moncompteformation.gouv.fr

Les formations envisageables dans le cadre du CPF

Le crédit porté au compte personnel de formation

- Les heures de DIF
- Les heures CPF
- Abondement supplémentaire de 100 heures
- Abondement des salariés à temps partiel

Le financement du compte personnel de formation

- Intervention du FPSPP
- 0,2 % de la contribution unique consacrée au CPF
- Gestion en interne du financement du CPF par l'entreprise

Utilisation du compte personnel de formation par un jeune

- Formation différée et décrocheurs scolaires
- Accompagnement et financement

Utilisation du compte personnel de formation par un demandeur d'emploi

- Projet personnalisé d'accès à l'emploi (ppae)
- Rôle du conseiller en évolution professionnelle
- Compteur d'heures et abondement de 100 heures et allocation de l'aide individuelle à la formation
- Rémunération du demandeur d'emploi pendant la formation

Utilisation du compte personnel de formation par un salarié

- Cadre légal et conventionnel du CPF salariés
- Rôle du conseiller en évolution professionnelle (CEP)
- Compteur d'heures, abondements et articulations avec d'autres dispositifs
- Utilisation hors temps de travail ou sur le temps de travail
- Rémunération du salarié pendant la formation

Questions-réponses toute la durée de la session.

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Avoir suivi l'une des formations « généraliste » comme : **Maîtriser les nouveautés de la réforme de la formation.**

En fonction de votre activité (entreprise, Opcv, organisme de formation...), vous pouvez la compléter par les autres formations « approfondi » comme : **Orienter les candidats à la VAE vers le bon financement,** et/ou les formations « expert » comme : **Mieux collaborer avec son Opcv après la réforme de 2014.**

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation
4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex